

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

6 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
22	0	0

N°

OBJET :

Validation de la Décision modificative n°1-2023

L'an deux mille vingt et trois (2023), le six novembre (6) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 25 octobre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM, sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, Maryline VUIBLET, Anne-Laure WERBROUCK, et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Fabrice HUBERT Pascal LORIN, , Pascal PERROT, René SCHULLER, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Etaient représentés :

Pascal LEFORT (Pouvoir à Christian COYON), Didier NOBLET (Pouvoir à Romain DESANLIS), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr LORIN),

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE, Jacques JESSON, Mr ROULOT,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Julien VALENTIN, Président du SYVALOM, informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ajuster les comptes permettant le mandatement de l'annulation d'un titre sur exercice antérieur.

Le Président propose de faire la modification suivante :

FONCTIONNEMENT			
DIMINUTION		AUGMENTATION	
011-611	- 5 559,00 €	67-673	5 559,00 €
EQUILIBRE SECTION			- €

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu la nécessité de procéder à la régularisation des titres de l'année 2022 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, cette décision modificative n°1 ;

DECIDE de modifier le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 7 novembre 2023
Le Président

Le Président du SYVALOM

JULIEN VALENTIN


Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne

Julien VALENTIN